

COMPTE-RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 11 OCTOBRE 2021

L'an deux-mille-vingt-et-un, le lundi 11 octobre à 20 heures et 30 minutes,

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 05 octobre 2021 conformément aux articles L 2121-9 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry RESTIF, Maire

PRESENTS : M. RESTIF, M. BLANDIN, Mme ROLLAND, M. LUGAND, Mme RUPIN, M. AUBRÉE, Mme THEBAULT, M. LE VERGER, M. AUBIN, Mme BLANCHARD, M. BOUÉ, M. BRÉAL, Mme DELONGLÉE, M. DESMOTS, M. DOUARD, Mme FERRÉ, M. GUIBERT, M. LECELLIER, Mme LEGRAND, Mme MONHAROUL, Mme PEZON, Mme PORAS, Mme REICHSTADT.

EXCUSÉS : Mme PÉRON, Mme DESFOUX, M. PETER,

POUVOIR : Mme PÉRON donne pouvoir à M. AUBRÉE

SECRÉTAIRE : Madame Isabelle ROLLAND a été nommée secrétaire de séance.

Les membres du Conseil municipal reconnaissent que les convocations ont été régulières et qu'une note de synthèse était bien annexée aux convocations.

ORDRE DU JOUR :

- 1) Approbation du procès-verbal de la réunion du 13 septembre 2021

Domaine et Patrimoine :

- 2) Présentation du projet de construction du Centre d'incendie et de secours, du Centre d'exploitation des Routes et du Centre des espaces naturels sensibles par les services du département
- 3) Présentation du projet d'aménagement rue Lancelot

Finances locales

- 4) Décision budgétaire modificative n°1 : budget principal 2021
- 5) Décision budgétaire modificative n°1 : lotissement Chêne Vert – Exercice 2021
- 6) Acceptation du transfert de l'actif de l'association Foire de Retiers
- 7) Fêtes et cérémonies – dépenses à imputer au compte 6232

Institution et vie politique - Intercommunalité :

- 8) Intercommunalité - Présentation du rapport d'activité 2020 de Roche aux Fées Communauté

Compte-rendu des décisions prises par délégation

Questions diverses

Monsieur Le Président ouvre la séance et soumet à l'Assemblée le PV de la réunion du 13 septembre 2021, il est adopté à l'unanimité.

Domaine et Patrimoine - Présentation du projet de construction du Centre d'incendie et de secours, du Centre d'exploitation des Routes et du Centre des espaces naturels sensibles par les services du département

M. GOACOLOU, responsable du service maîtrise d'ouvrage programmation au sein de la direction des bâtiments du Conseil Départemental et M. MARTIN de l'atelier d'architecture KASO, présentent l'avant-projet définitif du projet mutualisé de Centre d'Exploitation des Routes, de base de vie des Espaces Naturels Sensibles et de Centre d'Incendie et de Secours.

La commune aurait à sa charge 312 288€ (au stade APD), décomposé comme suit :

- Le remboursement du terrain (frais inclus) : 56 888€
- La prise en charge de 20% du coût HT de l'opération dédiée au CIS viabilisation comprise : 259 400€ HT

Une convention financière actant ces montants sera soumise au conseil municipal lors d'une prochaine séance.

Domaine et Patrimoine - Présentation du projet d'aménagement rue Lancelot

Le sujet n'étant pas assez avancé, ce point est retiré de l'ordre du jour.

95-21 Finances locales – Décision budgétaire modificative n°1 : budget principal 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la décision modificative n°1 du budget communal 2021 comme suit :

INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
Op 22 - VOIRIE COMMUNALE Art 2315 F 822	Enrobé Pont	19 000€
Op 35 - STADE Art 2183 F020	Dojo salle de danse	- 19 000€
TOTAL		0,00€

96-21 Finances locales – Décision budgétaire modificative n°1 : budget principal 2021

Le conseil municipal, à l'unanimité valide la décision modificative n°1 du budget du Lotissement du Chêne Vert 2021 comme suit :

FONCTIONNEMENT					
DÉPENSES			RECETTES		
6522	Reverst au BP Communal	22.00€	7015	Vente de terrains	22.00€

97-21 – Finances locales – Acceptation du transfert de l'actif de l'association Foire de Retiers

Le conseil municipal, à l'unanimité accepte et décide que l'actif net de l'association Foire de Retiers s'élevant à 33 396,05€ soit versé à la commune de Retiers, et que les équipements suivants soient incorporés dans le patrimoine communal :

- Terrain et bâtiments (hangar et bureaux)
- Photocopieuse couleur, 2 postes informatique (1 fixe et 1 portable) et des cloisons mobiles pour une valeur globale de 1 000€

Il précise que la commune prendra en charge les arriérés de factures de l'association Foire de Retiers et percevra les crédits. M. le Maire est chargé de signer l'acte correspondant.

98-21 – Finances locales – Fêtes et cérémonies – Dépenses à imputer au compte 6232

Le conseil municipal, à l'unanimité, considère l'affectation des dépenses qui lui sont présentées au compte 6232 « fêtes et cérémonies »,

99-21 – Institution et vie politique – Intercommunalité – Présentation du rapport d'activité 2020 de Roche aux Fées Communauté

Le conseil municipal, à l'unanimité prend acte du rapport d'activité 2020 de Roche aux Fées Communauté qui lui est présenté.

Compte-rendu des décisions prises par délégation

➤ **Déclarations d'intention d'aliéner :**

Une décision de non préemption a été prise à l'occasion des cessions des parcelles :

- Section AC n° 251, 250, 184 sises 2 et 3 rue St Pierre, appartenant à M. Dominique RUPIN (décision n°2021.061U)
- Section ZI n°522 sise 11 rue des Chardonnerets, appartenant à Mme Thérèse GENDROT veuve MATHURIER (décision n°2021.062U)
- Section ZI n°542 et 490 sises 7 Impasse du Ciel Etoilé, appartenant à M. et Mme LAUGLE (décision n°2021.063U)
- Section ZI n°520 sise 9 rue des Chardonnerets, appartenant à Mme Thérèse GENDROT veuve MATHURIER (décision n°2021.064U)
- Section ZI n° 364 sise 7 rue Éric Tabarly, appartenant la SARL TOUCHAIS (décision n°2021.065U)
- Section ZI 518 sise 23 rue des Goëlands, appartenant à Mme Thérèse GENDROT veuve MATHURIER (décision n°2021.066U)
- Section ZI 511 sise 25 rue des Goëlands, appartenant à Mme Thérèse GENDROT veuve MATHURIER (décision n°2021.067U)
- Section ZI 515 sise 12 rue des Goëlands, appartenant à Mme Thérèse GENDROT veuve MATHURIER (décision n°2021.068U)

➤ **Commande publique :**

- Conclusion avec SEGILOG d'un contrat d'acquisition du droit d'utilisation des logiciels et la fourniture par SEGILOG à la commune d'une prestation d'assistance, de suivi et de développement (correction des erreurs, adaptation des logiciels et maintenance des logiciels), pour un montant de 30 395€ HT sur 3 ans (droit d'entrée pour un montant de 6 770€ HT et versements annuels « cessions du droit d'utilisation » pour un montant de 7 875€ HT) + 2 625€ HT sur 3 ans (versements annuels « Maintenance et formation », pour un montant de 875€ HT) (décision 2021.060M)

- Contrat de prestation de services, conclu avec la SAS SACPA (Service pour l'Assistance et le contrôle du Peuplement Animal), pour une durée de 12 mois à compter du 1er janvier 2022, reconductible par tacite reconduction 3 fois par période de 12 mois, sans que la durée totale ne puisse excéder 4 ans, moyennant un forfait

annuel HT/habitant de 0,856€. Pour 2021, le montant annuel global s'élèvera à 3 849,43€ HT (décision 2021.068M)

➤ **Cimetière**

- Concession n°1859 pour une durée de 30 ans
- Concession n°1860 pour une durée de 30 ans

Questions diverses

➤ **Démission de Jean-Paul Moquet**

M. le Maire fait part à l'assemblée de la démission de Jean-Paul MOQUET. Hema BATTEUR, première sur la liste complémentaire intègrera le prochain conseil municipal.

A Retiers, le 15 octobre 2021

Le Maire,
Thierry RESTIF

